



Commission des Championnats

Réunion du 11 septembre 2019 - PV N°1

PRESENTS : MM. RAINIER Christian (Président) - COMBEAU Jean-Jacques - PLU Dominique

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. MEYLEU Jacques - DOUGNAC Daniel

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 07 ET 08.09.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50801.1 FAUX - MONTIGNAC

N°50802.1 RIBERAC - PAYS BEAUMONTOIS

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50865.1 BOULAZAC 2 - CHATEAU L'EVEQUE

N°50870.1 STE ALVERE - VERGT

Poule B N°50936.1 MUSSIDAN ST MEDARD 2 - LIMENS JSA 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50998.1 JUMILHAC - PERIGUEUX AS

Poule B N°51064.1 MARQUAY TAMNIES - COTEAUX PECHARMANT 2

N°51068.1 E. TERRASSON PORT LADORNAC - CENDRIEUX LA DOUZE 2

Poule C N°51131.1 LA ROCHE CHALAIS - LE MONTEIL

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50931.1 COC CHAMIERES - DOUZILLAC LUDOVICIENNE

N°50934.1 RIBERAC 2 - RAZAC

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°51200.1 ST PIERRE DE CHIGNAC - COC CHAMIERES 2

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°51132.1 MONTREM MONTANCEIX

Poule D N°51196.1 ATUR

DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE

Poule D N°50575.1 CONDAT 3

Poule F N°50606.1 COURS DE PILE 2

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE



Commission des Championnats

Réunion du 11 septembre 2019 - PV N°1

Poule A N°50466.1 PERIGORD VERT 2
Poule B N°50491.1 JUMILHAC 2
Poule D N°50576.1 PAYS DE FENELON 3
N°50577.1 PERIGORD NOIR 2
Poule E N°50548.1 E. LA MENAURIE MONPAZIER 2
Poule F N°50603.1 STE ALVERE 2
Poule L N°50774.1 LIMENS JSA 4

FORFAIT GENERAL

L'équipe 1 de GINESTET qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 3 POULE C a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe 2 de CHAMPAGNAC DE BELAIR qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE POULE A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe 2 de HAUTEFORT qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE POULE B a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE

Poule F N°50606.1 COURS DE PILE 2 - MONBAZILLAC SIGOULES 2

1 joueur du club de MONBAZILLAC SIGOULES a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 08/09/2019 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à MONBAZILLAC SIGOULES 2 sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.